

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 89403100.4

51 Int. Cl.<sup>5</sup>: **A47F 13/04, B65H 35/00**

22 Date de dépôt: 09.11.89

30 Priorité: 09.11.88 FR 8814651

43 Date de publication de la demande:  
16.05.90 Bulletin 90/20

84 Etats contractants désignés:  
**BE DE GB IT NL**

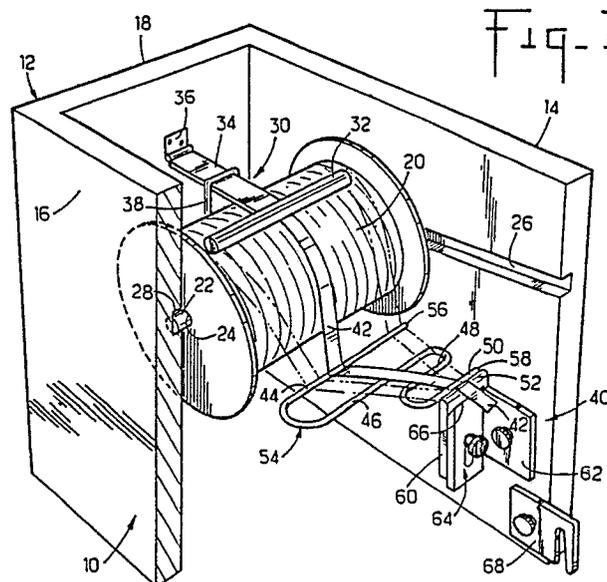
71 Demandeur: **Delannoy, Jean Claude**  
**23, Avenue du Général Leclerc**  
**F-93420 Villepinte(FR)**

72 Inventeur: **Delannoy, Jean Claude**  
**23, Avenue du Général Leclerc**  
**F-93420 Villepinte(FR)**

74 Mandataire: **Clanet, Denis et al**  
**Cabinet Beau de Loménie 55, rue**  
**d'Amsterdam**  
**F-75008 Paris(FR)**

54 **Distributeur friseur de bolduc.**

57 La présente invention concerne un distributeur de ruban de bolduc comprenant un boîtier (12) muni de moyens de réception d'un rouleau de bolduc (20), et un frein (30) destiné à coopérer avec ledit rouleau, caractérisé en ce qu'il comprend des guides (44, 46, 48, 50, 52) définissant un trajet pour le ruban de bolduc depuis ledit rouleau jusqu'à une zone de sortie (40) où l'extrémité du ruban peut être saisie et tirée manuellement, et un dispositif de frisage (60, 64, 66) disposé dans le trajet du ruban.



### Distributeur-friseur de bolduc

La présente invention concerne un distributeur-friseur de bolduc.

Dans de nombreux commerces où les produits vendus doivent être emballés dans un emballage de belle présentation, ou un emballage "cadeau", on utilise des rubans de bolduc, pour constituer un cerclage autour de l'emballage, mais également pour former une décoration par frisage des extrémités libres du ruban de bolduc.

Ce frisage est effectué pratiquement exclusivement par voie manuelle, en faisant défiler le ruban entre le pouce de l'opérateur et une lame d'un outil plus ou moins acérée : couteau, ciseaux, etc.

Il s'agit là, en général, d'une perte de temps importante, aggravée par les essais infructueux, ou encore par de mauvais résultats, notamment lorsque le bolduc est frisé "à l'envers". Rarement, heureusement, cette opération peut entraîner des blessures.

Afin de pallier ces inconvénients, la présente invention propose un distributeur-friseur de bolduc.

Ce distributeur comprend un boîtier, muni de moyens de réception d'un rouleau de bolduc, un frein destiné à coopérer avec ledit rouleau, des guides définissant un trajet pour le ruban de bolduc depuis ledit rouleau jusqu'à une zone de sortie, où l'extrémité du ruban peut être saisie et tirée manuellement, et un dispositif de frisage disposé dans le trajet du ruban.

De préférence, le dispositif de frisage sera monté mobile entre deux positions, une position active dans laquelle il est dans le trajet du ruban, et une position inactive dans laquelle il est écarté du trajet du ruban.

Le dispositif de frisage comprendra avantageusement un support par lequel il peut être monté dans le boîtier, et une lame fixée audit support et transversalement au trajet du ruban, les guides et le support étant disposés de telle manière que le trajet du ruban présente un angle au niveau de ladite lame.

Les détails et avantages de l'invention apparaîtront clairement à la lecture de la description qui va suivre, en se référant aux figures annexées, dans lesquelles :

la figure 1 est une vue en perspective latérale avec arrachements d'un distributeur-friseur de bolduc conforme à la présente invention, et

la figure 2 est une vue semblable à celle de la figure 1 illustrant le distributeur-friseur en position active.

Le distributeur désigné dans son ensemble par la référence 10 à la figure 1 comprend un boîtier 12, sensiblement parallélépipédique présentant au moins deux flancs latéraux, droit 14 et gauche 16,

et un fond 18 joignant les deux flancs. Selon les finitions souhaitées, on pourra compléter le boîtier par une embase, une plaque frontale et un dessus, afin de constituer un boîtier fermé décoré de toute manière souhaitée.

Le flanc gauche a été partiellement arraché afin de mieux mettre en évidence les éléments intérieurs du distributeur.

En premier lieu, on trouve des organes de mise en place et de support destinés à recevoir un rouleau de bolduc 20 ; ces organes comprennent d'une part un axe 22 traversant un trou central 24 du rouleau 20, et d'autre part deux entailles 26 et 28 ménagées en vis-à-vis à l'intérieur des flancs 14 et 16.

Un frein 30 est sollicité en appui contre le rouleau de bolduc afin de l'empêcher de poursuivre sa rotation par inertie de manière intempestive. Ce frein comporte un patin 32 fixé au bout d'une patte 34 articulée en 36 sur le fond 18 et sollicitée vers le bas par un ressort 38 afin d'appliquer fermement le patin contre le rouleau de bolduc.

Entre le rouleau de bolduc et la zone frontale 40, où l'on saisit le ruban de bolduc 42 pour l'extraire, sont prévus un certain nombre de guides 44, 46, 48, 50, 52 destinés à définir un trajet de défilement pour le ruban 42.

Les premiers guides ont une étendue transversale suffisante pour tenir compte du fait que le ruban se déroule du rouleau en balayant toute sa longueur, comme symbolisé par les tracés extrêmes en pointillé.

Les guides sont placés de telle manière que le ruban passe alternativement au-dessous et au-dessus au moins de certains d'entre eux.

Avantageusement, comme illustré, les premiers guides seront réalisés en une pièce unique 54, sous forme d'un fil métallique recourbé trois fois en épingle de manière à présenter quatre tronçons transversaux correspondant aux quatre guides 44, 46, 48 et 50.

Les deux extrémités libres 56, 58 du fil sont fixées sur le flanc droit, par exemple en les emboîtant à force dans des trous prévus à cet effet.

Le dernier guide 52 est constitué par une face supérieure arrondie d'un support 60, fixé également sur le flanc droit 14 au moyen d'une équerre 62.

Contre le support est montée une lame de frisage 64 pourvue d'une arête supérieure vive 66. Cette lame est mobile entre deux positions :

- une position inactive basse, comme illustré à la figure 1, dans laquelle l'arête 66 se trouve à une position éloignée vers le bas par rapport au trajet du ruban de bolduc,

- et une position active haute, comme illustré à la figure 2, dans laquelle l'arête dépasse de la face arrondie 52 du support 60 et vient couper le trajet du ruban 42.

Bien que dans le mode de réalisation illustré, le montage mobile de la lame 64 soit constitué par un organe de serrage à vis et par une lumière verticale dans la lame, l'homme de métier pourra concevoir ou appliquer toutes variantes convenables à cet effet, comme bien connu en mécanique.

Inversement, la lame 64 pourra rester fixe et le support 60 étant monté mobile entre une position inactive haute, dans laquelle sa face supérieure arrondie dépasse la lame, et une position active basse, dans laquelle cette face supérieure est au-dessous de la lame. De plus, la lame 64 pourra être placée indifféremment devant ou derrière le porte-outil 60.

Le boîtier est enfin pourvu d'un organe de coupe de ruban 68 de tout type classique, fixé dans cet exemple en partie basse du flanc droit.

Le distributeur-friseur qui vient d'être décrit fonctionne de la manière suivante :

A - Lorsque la lame de frilage 64 est en position abaissée, comme illustré à la figure 1, une traction manuelle sur le bout du ruban 42 entraîne simplement le déroulement d'une longueur de ruban, sans frilage puisque le ruban coulisse sur des surfaces de guidage sans arête.

On peut ainsi dérouler une longueur de ruban correspondant au cerclage du paquet à confectionner.

B - Lorsque la lame de frilage est en position haute, comme illustré à la figure 2, une traction manuelle sur le bout du ruban 42 oblige celui-ci à défiler le long de l'arête 66 de la lame 64, sous un certain angle et une certaine pression, en raison de la résistance exercée par le frein 30. Le ruban subit alors naturellement un frilage utilisé pour des effets décoratifs.

Etant donné que le sens du montage du rouleau de ruban est toujours le même, on est également assuré que la face du ruban en contact avec la lame est en toutes circonstances celle qui produit le meilleur frilage sans risque d'erreur.

Le passage de l'un à l'autre des modes de fonctionnement peut se faire au cours du déroulement d'une même longueur de ruban, auquel cas on obtiendra un ruban frisé sur une partie de sa longueur et non frisé sur l'autre.

On remarquera que le frilage obtenu est d'aspect constant indépendamment de l'utilisateur, ce qui n'est pas le cas du frilage manuel.

En effet, ce frilage dépend de multiples facteurs :

- pression appliquée sur la lame,
- forme de l'arête de la lame,
- inclinaison de l'arête par rapport au ruban.

Dans l'appareil qui vient d'être décrit, ces facteurs sont constants an toutes circonstances.

Le porte-outil 60 peut être incliné grâce à son montage à équerre 62 et vis sur le flanc droit de l'appareil, afin d'obtenir des inclinaisons différentes de la lame 64 par rapport au ruban lorsqu'on le désire.

La tension du frein peut être également ajustée au moyen du ressort de rappel 38.

## Revendications

1. Distributeur (10) de ruban de bolduc comprenant un boîtier (12) muni de moyens de réception (22, 26, 28), d'un rouleau de bolduc (20), un frein (30) destiné à coopérer avec ledit rouleau (20), caractérisé en ce qu'il comprend des guides (44, 46, 48, 50, 52) définissant un trajet pour le ruban (42) de bolduc depuis ledit rouleau (20) jusqu'à une zone de sortie (40) où l'extrémité du ruban peut être saisie et tirée manuellement, et un dispositif de frilage (60, 64, 66) disposé dans le trajet du ruban.

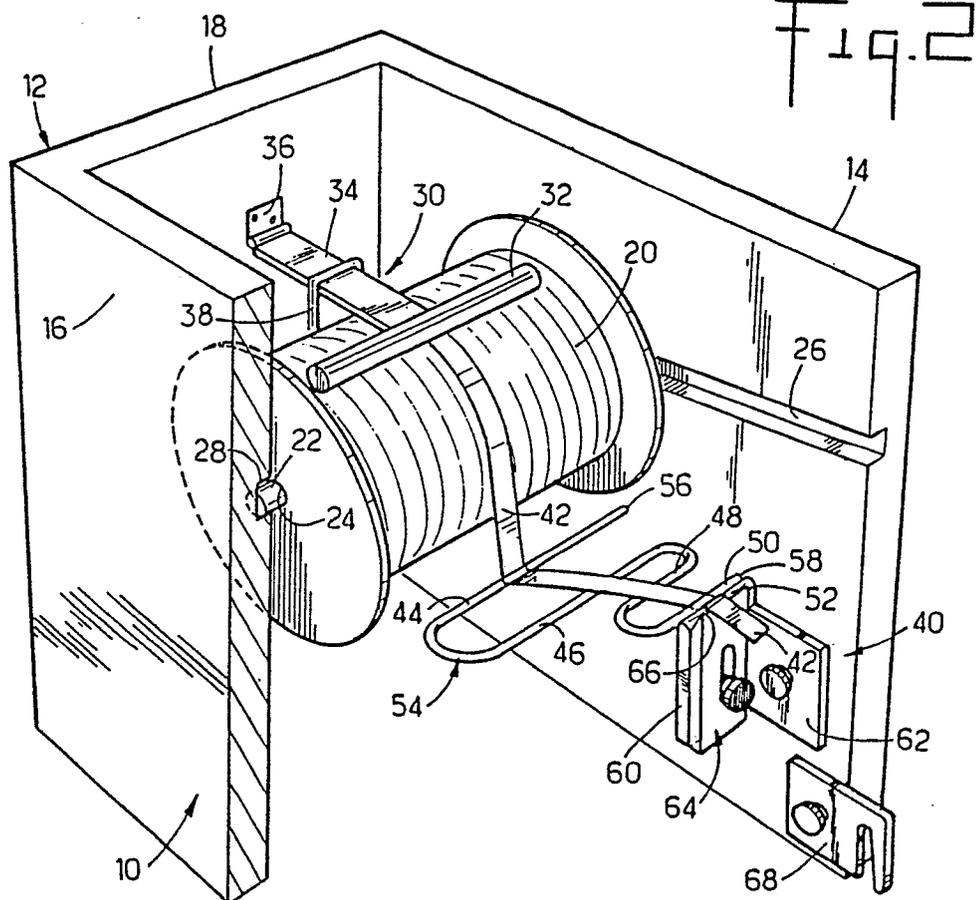
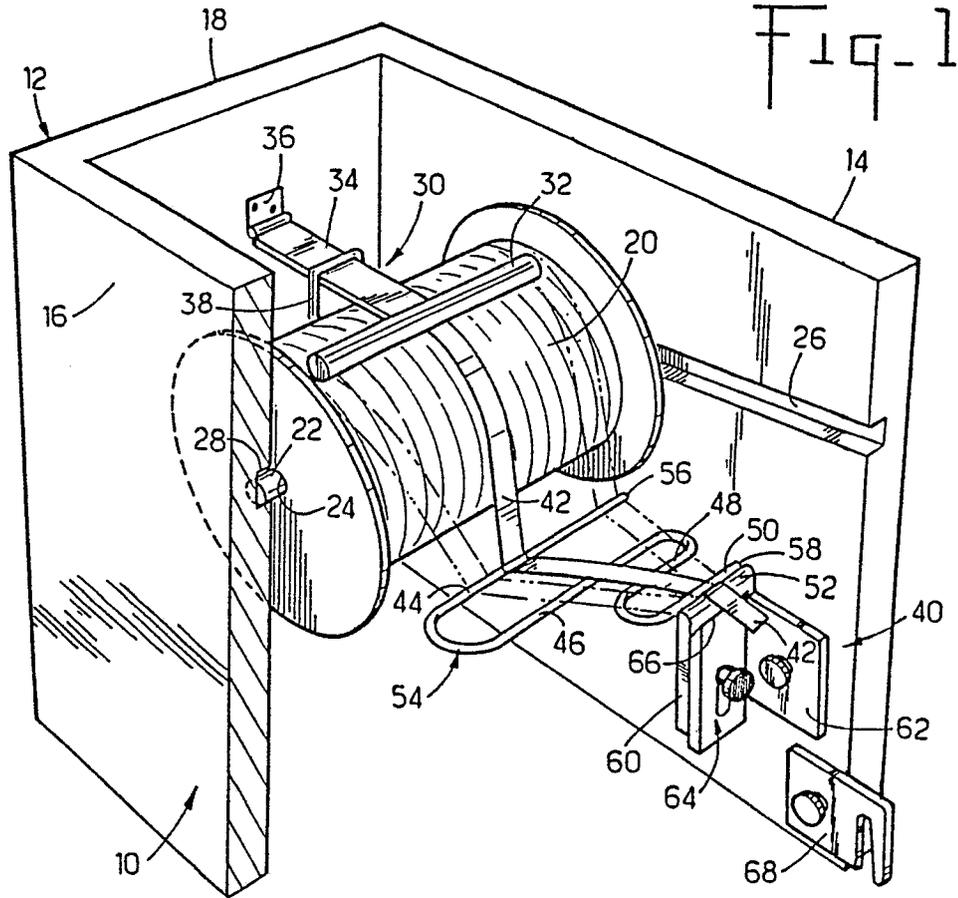
2. Distributeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de frilage est monté mobile entre deux positions : une position active, dans laquelle il est dans le trajet du ruban, et une position inactive, dans laquelle il est écarté du trajet du ruban.

3. Distributeur selon l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le dispositif de frilage comprend un support (60) monté fixe dans le boîtier, et une lame de frilage (64) montée sur le support et pourvue d'une arête supérieure (66) transversale au trajet du ruban.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que les guides et le support sont disposés de telle manière que le trajet du ruban présente un angle au niveau de ladite arête.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que certains des guides sont constitués par un fil métallique (54) recourbé en épingle.

6. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le support est monté sur le boîtier avec inclinaison réglable.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-2 488 492 (DUMBLETON) * Colonne 2, ligne 1 - colonne 3, ligne 33; figures 1-3 * ---	1,5	A 47 F 13/04 B 65 H 35/00
A	US-A-3 263 883 (WALTZ) * Colonnes 1-5; figures 1,4 * ---	1-3,6	
A	DE-A-2 232 967 (PINKERTON) * Pages 3-6; figures 1,3 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 F B 65 H B 65 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-02-1990	Examineur OFFMANN P.A.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	